

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 388

22 février 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------|-------|
| A la Bouquinerie du Centre, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 18619 | Katto Financial Holding S.A., Luxembourg | 18624 |
| Alphacom Holding S.A., Luxembourg | 18585 | KLC Holdings II S.A., Luxembourg | 18611 |
| Amesmo Corporation, S.à r.l., Luxembourg | 18620 | L&S Services, S.à r.l., Vianden | 18600 |
| Association Luxembourgeoise des Organiseurs d'une arrivée et d'un départ d'une étape du Tour de France en 2006, A.s.b.l., Esch-sur-Al- zette | 18590 | L&S Services, S.à r.l., Vianden | 18600 |
| Athletic Center, S.à r.l., Luxembourg | 18622 | L.S.H. S.A., Luxembourg | 18588 |
| Aymrod S.A., Luxembourg | 18619 | L.S.H. S.A., Luxembourg | 18589 |
| Barrique S.A.H., Luxembourg | 18616 | Lamagna II S.A., Luxembourg | 18599 |
| BB, C, S.à r.l., Bettembourg | 18619 | Lifetime Immobilière S.A., Luxembourg | 18624 |
| Ber Banca Total Return, Sicav, Luxembourg | 18622 | Lux-Evia S.A., Luxembourg | 18620 |
| BS3 Group S.A., Luxembourg | 18592 | Lux-Omia S.A., Luxembourg | 18620 |
| Calico Immobilière S.A., Luxembourg | 18623 | MATSC S.C., Luxembourg | 18578 |
| Carnation Holding S.A., Luxembourg | 18618 | Mianel S.A.H., Luxembourg | 18599 |
| ComptaPartner, S.à r.l., Nospelt | 18622 | Networld International S.A., Luxembourg | 18619 |
| Cresset S.A., Luxembourg | 18622 | Pedus Security, S.à r.l., Niederanven | 18618 |
| D.D.L. Conseils Investissements S.A., Luxem- bourg | 18622 | Pedus Service, S.à r.l., Niederanven | 18617 |
| Denon, S.à r.l., Ettelbruck | 18616 | Pedus-Lavador, S.à r.l., Niederanven | 18617 |
| Emeraude Holding S.A., Luxembourg | 18618 | PI-TE S.A., Luxembourg | 18592 |
| Europa Transport S.A., Luxembourg | 18585 | Resolution Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg | 18594 |
| Everyday Media S.A., Bertrange | 18621 | Samofin International S.A., Luxembourg | 18603 |
| Everyday Media S.A., Bertrange | 18621 | Samofin International S.A., Luxembourg | 18603 |
| Everyday Prod S.A., Bertrange | 18615 | Sasfin International Fund, Sicav, Luxembourg | 18594 |
| Expanding International Finance S.A., Luxem- bourg | 18623 | Semagest Holding S.A., Luxembourg | 18587 |
| Fintexint S.A.H., Luxembourg | 18585 | SGAM AI MSA Series, Sicav, Luxembourg | 18621 |
| Floorfinance S.A.H., Luxembourg | 18592 | Siria S.A., Luxembourg | 18594 |
| Floorinvest Holding S.A., Luxembourg | 18593 | Speedcraft Charter S.A., Luxembourg | 18589 |
| Gamon Holding S.A., Luxembourg | 18585 | Speedcraft Charter S.A., Luxembourg | 18589 |
| Giori S.A., Luxembourg | 18600 | Steriano Holding S.A., Luxembourg | 18599 |
| H.M. Holding S.A.H., Luxembourg | 18616 | Stili S.A., Luxembourg | 18620 |
| Honeymoon Holding S.A., Luxembourg | 18593 | Sweetair S.A., Luxembourg | 18623 |
| I.C.E., Lux International Cleaning Enterprise, S.à r.l., Niederanven | 18617 | Tele2 Europe S.A., Bertrange | 18586 |
| Immbeau S.A., Junglinster | 18617 | Tele2 Europe S.A., Bertrange | 18586 |
| Impek S.A., Junglinster | 18600 | Tele2 Services Luxembourg S.A., Bertrange | 18586 |
| Industriale Tre S.A., Luxembourg | 18600 | Tele2 Services Luxembourg S.A., Bertrange | 18586 |
| Inter-Corus Finance Control S.A., Luxembourg | 18578 | THL GCO Investments I, S.à r.l., Luxembourg | 18604 |
| Jalor Finance S.A., Luxembourg | 18618 | Vantage Fund, Sicav, Luxembourg | 18592 |
| Jalor Finance S.A., Luxembourg | 18619 | Verger International S.A., Luxembourg | 18624 |
| | | Whittaker Participations S.A., Luxembourg | 18610 |
| | | Whittaker Participations S.A., Luxembourg | 18624 |
| | | WM Group S.A., Luxembourg | 18621 |
| | | Wood & Shavings S.A., Diekirch | 18601 |

INTER-CORUS FINANCE CONTROL S.A., Société Anonyme.

 Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 38.309.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature

Administrateur

(098638.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

MATSC, Société Civile.
Capital social: EUR 5.676.710,-.

 Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg E 187.

STATUTS

Mis à jour le 17 octobre 2005.

Art. 1^{er}. Il existe une société civile (la «Société») régie par les articles 1832 et suivants du Code civil tels que complétés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois subséquentes dans la mesure où elles s'appliquent aux sociétés civiles.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, de bons de souscription d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La Société pourra exercer toutes activités et toutes opérations estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La dénomination de la Société est MATSC.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre commune du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple prévue à l'article 15 des présents statuts.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée de trente ans. Pendant cette période, la dissolution anticipée pourra être décidée par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des deux tiers prévue à l'article 15 des présents statuts.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation à la date du trentième anniversaire de la Société et à partir de cette date à l'expiration de chaque troisième année de calendrier, chaque fois moyennant un préavis d'un an à donner par lettre recommandée à la Société et aux autres associés.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 5.676.710,- (cinq millions six cent soixante-seize mille sept cent dix euros) divisé en 567.671 parts de 10,- euros chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

| | | |
|------------|----------------|-------------|
| Alt | Charles | 2.500 Parts |
| Amathieu | Lorris | 4.000 Parts |
| Amelot | Bertrand | 1.900 Parts |
| Anderson | Peter | 5.500 Parts |
| Assis | Genine | 1.125 Parts |
| Averlant | Jacques | 600 Parts |
| Baillagou | Pierre | 2.500 Parts |
| Biraghi | Marco | 1.000 Parts |
| Bonneviale | Brice | 2.500 Parts |
| Bottomley | Paul | 2.500 Parts |
| Boussage | Patrick | 1.500 Parts |
| Broquin | Marc | 800 Parts |
| Bunt | Nancy | 2.000 Parts |
| Bussoli | Louis | 1.500 Parts |
| Caldwell | Robin | 3.000 Parts |
| Carlier | Lisiane | 750 Parts |
| Chartier | Loïc | 1.000 Parts |
| Chateau | Isabelle | 1.000 Parts |
| Chen | Sin-Fook | 1.000 Parts |

| | | |
|--------------------|--------------------------|-------------|
| Crevecoeur | Gérard | 2.500 Parts |
| Darsy | Laurence | 1.500 Parts |
| Dattee-Vernat | Bénédicte | 2.500 Parts |
| Defrasnes | Philippe | 3.000 Parts |
| Delaunay | Christine | 1.500 Parts |
| Desmidt | Guy | 1.500 Parts |
| Dodge | Bryan | 1.100 Parts |
| Douheret | Blandine | 750 Parts |
| Dupreez | Peter | 2.250 Parts |
| Durand | Claude | 2.500 Parts |
| Elorza | Enrique | 1.100 Parts |
| Esposito | Philippe | 3.000 Parts |
| Estienne | Frédéric | 1.500 Parts |
| Evangelista | Paulo César | 1.000 Parts |
| Falaschi | Jean-Pierre | 2.500 Parts |
| Fassier | Armelle | 500 Parts |
| Fevzi | Elmas | 1.500 Parts |
| Figueira | Luis Carlos | 2.500 Parts |
| Fitzgerald | Mark | 2.500 Parts |
| Foulon | Daniel | 2.200 Parts |
| Frenkian | Michael | 1.650 Parts |
| Fryda | Hervé | 1.500 Parts |
| Garonnat | Mireille | 750 Parts |
| Gimat | Denis | 1.125 Parts |
| Glander | Margaret | 1.500 Parts |
| Goossens | Derek | 4.000 Parts |
| Guillon | Pierre-Antoine | 1.500 Parts |
| Guinot | Dominique | 4.000 Parts |
| Haemers | Arnaud | 450 Parts |
| Hodenius | Karl | 2.000 Parts |
| Hogg | David | 2.500 Parts |
| Hu | Chong | 2.500 Parts |
| Hulin | Xavier | 1.650 Parts |
| Jary | Jean-Marc | 1.500 Parts |
| Jolly | Remi | 3.000 Parts |
| King | Robert | 260 Parts |
| Kwasny Echterhagen | Rudiger | 2.000 Parts |
| Labourt Ibarre | Pierre | 2.000 Parts |
| Laguillez | Jean-Yves | 5.500 Parts |
| Lalouette | Vincent | 1.500 Parts |
| Lastennet | Edouard | 2.000 Parts |
| Laugerette | Thierry | 2.000 Parts |
| Lempereur | Eric | 2.500 Parts |
| Lenfant | Pascal | 500 Parts |
| Levet | Jean-Pierre | 2.000 Parts |
| Löf | Bengt | 2.500 Parts |
| Mathieu | Alain | 5.000 Parts |
| Milbrath | Peter | 2.500 Parts |
| Mirra | Frédéric | 750 Parts |
| Molitor | Patrick | 2.500 Parts |
| Mosser | Bernard | 4.500 Parts |
| Mucha | Wociech | 1.500 Parts |
| Newton | Tony | 2.500 Parts |
| Norelius | Per | 2.000 Parts |
| Oxley | Colin | 2.500 Parts |
| Parr | Christopher | 2.500 Parts |
| Porzgen | Dirk | 2.000 Parts |
| Prautzsch | Volker | 1.500 Parts |
| Rabiet | Christophe | 1.320 Parts |
| Raulin | Marielle | 3.000 Parts |
| Raveneau | Philippe | 4.500 Parts |

| | | |
|------------------|-----------------|-------------|
| Raynaud | Lionel | 1.500 Parts |
| Reid | Graham | 1.500 Parts |
| Richardson | Martin A. | 1.500 Parts |
| Roesky | Reiner | 2.500 Parts |
| Roma | Marco | 4.100 Parts |
| Roux | Elise | 2.000 Parts |
| Saucier | Francois | 2.500 Parts |
| Simon | Thomas | 1.125 Parts |
| Simonin | Fabien | 1.500 Parts |
| Taquet | Pascal | 750 Parts |
| Touzo | Bruno | 1.500 Parts |
| Trassard | Jean-Christophe | 2.000 Parts |
| De la Tribouille | Valérie | 1.200 Parts |
| Valdelievre | Benoît | 2.000 Parts |
| Valmary | Eric | 3.000 Parts |
| Wohrmeyer | Christoph | 3.000 Parts |
| Wolf | Nicolas | 2.000 Parts |
| Ziegler | Guido | 3.000 Parts |
| Broz | Vaclav | 650 Parts |
| Chassaing | Philippe | 2.500 Parts |
| Engel | Louis | 1.400 Parts |
| Eronat | Volkan | 2.000 Parts |
| Faynot | Benoit | 500 Parts |
| Garden | Daniel | 2.200 Parts |
| Gires | Valerie | 1.000 Parts |
| Lamotte | Jacky | 850 Parts |
| Landry | Anne | 1.000 Parts |
| Lebre | Eric | 1 500 Parts |
| Lopez de Azcona | Diego | 1 600 Parts |
| Pellerin | Bruno | 500 Parts |
| Plancon | Marc | 600 Parts |
| Ribeiro | Nuno | 1.000 Parts |
| Riou | Arnaud | 1.000 Parts |
| Seymore | Norman | 1.500 Parts |
| Tengattini | Tullio | 1.600 Parts |
| Terrade | Jean-Marc | 500 Parts |
| Tricotelle | Jacky | 1.200 Parts |
| Trzewiczynska | Agata | 1.000 Parts |
| Ado | Valentin | 1.000 Parts |
| Caraux | Catherine | 1.500 Parts |
| De la Gorce | Marie Christine | 1.500 Parts |
| Gordien | Marie | 750 Parts |
| Muller | Laurence | 1.500 Parts |
| N'guyen | Ngoc Tung | 1.800 Parts |
| Robin | Jean Paul | 300 Parts |
| Saint Cricq | Christophe | 800 Parts |
| Soubranne | Alain | 1.300 Parts |
| Tassin | Jean | 800 Parts |
| Abarzua | Mario | 830 Parts |
| Amestoy | Jean Pierre | 3.700 Parts |
| Asseraf | Frédéric | 2.700 Parts |
| Astengo | José | 3.000 Parts |
| Azevedo | Ricardo | 2.000 Parts |
| Barr | Doug | 3.788 Parts |
| Bergalli | Walter | 3.400 Parts |
| Boddaert | Philippe | 3.000 Parts |
| Bonnet | François | 1.900 Parts |
| Brey | Carlos | 1.900 Parts |
| Buchanan | Carlton | 4.000 Parts |
| Comiskey | John | 4.000 Parts |
| Cres | Bruno | 2.000 Parts |

| | | |
|-------------------|---------------|-------------|
| Cummins | Kenny | 4.000 Parts |
| De la Roche Aymon | Guillaume | 5.100 Parts |
| Desbordes | Hervé | 1.800 Parts |
| Devlin | Jam | 1.916 Parts |
| Dieudonné | Sylvestre | 1.800 Parts |
| Escobedo | Dorothy | 240 Parts |
| Ferreira | Sergio M. | 2.800 Parts |
| Fischer | Glenn | 1.900 Parts |
| Foré | Philippe | 2.350 Parts |
| Fouchault | Jacques | 3.300 Parts |
| Galloux | Laurent | 1.500 Parts |
| Gnagne Agnero | Pierre | 2.300 Parts |
| Gonzales | Montse | 1.500 Parts |
| Hahn | Hubert | 800 Parts |
| Hautsch | Stéphane | 600 Parts |
| Hoste | Darren | 2.200 Parts |
| Huisken | Duane | 1.000 Parts |
| Jayles | Jérôme | 500 Parts |
| Jeanneau | Thierry | 2.000 Parts |
| Jones | Ted | 1.000 Parts |
| Koo | Richard | 6.600 Parts |
| Latrille | Julien | 2.500 Parts |
| Le Nedic | Jean François | 2.000 Parts |
| Lemahieu | Eric | 900 Parts |
| Lotti | Denis | 2.000 Parts |
| Martos Riera | Antonio | 3.700 Parts |
| Maume | Patrice | 2.000 Parts |
| Mayet | Didier | 2.000 Parts |
| Medina | Aberlado | 4.800 Parts |
| Meslet Gendron | Ghislaine | 1.900 Parts |
| Moses | John | 3.788 Parts |
| Muniz | Daniel | 2.200 Parts |
| Nunn | Andrew | 3.788 Parts |
| Nunes | Marco | 2.500 Parts |
| Owens | Richard | 1.000 Parts |
| Pace | Corey | 800 Parts |
| Pagnon | Bruno | 1.800 Parts |
| Parra Medina | Miguel | 4.400 Parts |
| Philippe | Jacques | 670 Parts |
| Puigvert | Manuel | 2.500 Parts |
| Ravagnani | Pascal | 830 Parts |
| Richard | Nathalie | 3.900 Parts |
| Rivière | Sylvie | 1.900 Parts |
| Rossi | Véronique | 600 Parts |
| Saez | Viviana | 600 Parts |
| Sancho Ventura | Juan José | 3.900 Parts |
| Shackle | Steve | 2.200 Parts |
| Smigielski | Jean Pierre | 2.500 Parts |
| Tan | Tony | 830 Parts |
| Tarascon | Jean Claude | 4.800 Parts |
| Théron | Bernard | 3.200 Parts |
| Thomas | François | 2.000 Parts |
| Torres Cabello | José Ramon | 3.700 Parts |
| Tourbier | Philippe | 1.900 Parts |
| Trivelli | Francesco | 830 Parts |
| Vicente | Fernando | 600 Parts |
| Vieville | Georges | 708 Parts |
| Whitfield | Jim | 1.000 Parts |
| Zwobada | Juan | 830 Parts |
| Alarcon | Beltran | 1.673 Parts |
| Antonello | Stefano | 1.400 Parts |

| | | |
|-------------------------|------------------------|-------------|
| Arcolini | Franco | 836 Parts |
| Aubert | Jean Paul | 2.090 Parts |
| Ben Arriba San Augustin | Eric | 2.500 Parts |
| Bianchi | Massimiliano | 1.150 Parts |
| Blandini | Ignacio | 1.836 Parts |
| Bonassi | Claude | 5.994 Parts |
| Bonnet | Jacques | 1.928 Parts |
| Bouedec | Pascal | 1.321 Parts |
| Boutonnet | Sabine | 1.286 Parts |
| Brochard | Grégory | 1.286 Parts |
| Calvet | Philippe | 1.807 Parts |
| Caron | Delphine | 2317 Parts |
| Casajus | Bernard | 1.345 Parts |
| Castaldi | Paolo | 2.049 Parts |
| Catalani | Guiseppe | 836 Parts |
| Cavagna | Gian Pietro | 500 Parts |
| Chapuis | François | 1.150 Parts |
| Clausier | Christian | 2.091 Parts |
| Compiègne | Jean-Louis | 2.025 Parts |
| D'Harcourt | Aline | 1.320 Parts |
| David | Jean Pierre | 2.090 Parts |
| De Freitas | Catherine | 1.464 Parts |
| De Lacam | Hubert | 1.136 Parts |
| Delas | André | 1.464 Parts |
| Della Maggiore | Andrea | 1.263 Parts |
| Deri | Luca | 3.886 Parts |
| Falcetti | Stefano | 1.000 Parts |
| Fauvarque | Ludovic | 1.760 Parts |
| Favali | Manuela | 2.104 Parts |
| Fierro | Curado | 1.045 Parts |
| Folgringer | Patricia | 802 Parts |
| Fusetti | Anna Maria | 1.900 Parts |
| Galardini | Enrico | 1.263 Parts |
| Garcia | Francesc | 1.742 Parts |
| Gasperetto | G. Battista | 2.320 Parts |
| Genet | Benoît | 1.464 Parts |
| Geri | Roberto | 1.150 Parts |
| Ghilardi | Francesco | 1.988 Parts |
| Gianni | Roberto | 941 Parts |
| Girard | Jean-Eric | 5.835 Parts |
| Gorla | Valentino | 1.400 Parts |
| Grassini | Gabriella | 1.263 Parts |
| Guerin | Patrick | 2.298 Parts |
| Hubo | Didier | 1.807 Parts |
| Innocenti | Paolo | 836 Parts |
| L'aminot | Ronan | 2.151 Parts |
| Larozze | Philippe | 1.464 Parts |
| Le Got | Marie | 1.321 Parts |
| Malfatti | Sylvia | 1.150 Parts |
| Manicardi | Roberto | 1.988 Parts |
| Mantovani | Laura | 1.150 Parts |
| Marabotti | Paolo | 1.502 Parts |
| Masson | Marcel | 7.000 Parts |
| Michieletto | Serse | 2.585 Parts |
| Milan | Denise | 280 Parts |
| Montoir | Hervé | 2.288 Parts |
| Lorenzin | Orlando | 1.450 Parts |
| Pennel | Stéphane | 1.321 Parts |
| Pillon | Bernard | 1.321 Parts |
| Poujol | Philippe | 1.807 Parts |
| Quemener | Alain | 1.286 Parts |

| | | | |
|-------------|--------------|---------|-------|
| Roussel | Jo | 2.025 | Parts |
| Rouze | Alain | 2.025 | Parts |
| Serdoz | Mario | 1.884 | Parts |
| Taconnet | François | 1.150 | Parts |
| Taddei | Stefano | 1.879 | Parts |
| Trinchello | Massimo | 1.500 | Parts |
| Triolo | Bruno | 1.597 | Parts |
| Zeni | Sergio | 4.129 | Parts |
| Zilahi | Catherine | 1.320 | Parts |
| Atkinson | Peter | 1.030 | Parts |
| Brachet | François-Guy | 1.000 | Parts |
| Canovas | Michel | 2.096 | Parts |
| Choi | Hyung-Mok | 601 | Parts |
| Digenis | George | 760 | Parts |
| Doll | Christian | 419 | Parts |
| Dunnes | Tomas | 800 | Parts |
| Gondolf | Marc | 1.736 | Parts |
| Hsieh | George | 1.600 | Parts |
| Jackson | Mike | 1.736 | Parts |
| Klimov | Vladimir | 601 | Parts |
| Kucera | Zdenek | 260 | Parts |
| Lecointe | Serge | 2.475 | Parts |
| Lee | Johnson | 601 | Parts |
| Leong | Michael | 3.471 | Parts |
| Lindahl | Clemens | 2.096 | Parts |
| Meunier | Pierre | 441 | Parts |
| Mongellas | Didier | 601 | Parts |
| Morgenstern | Uwe | 400 | Parts |
| Morris | Derrick | 1.000 | Parts |
| Neumann | Robert | 1.000 | Parts |
| Nicklasson | Ulf | 775 | Parts |
| Ploncard | Patrick | 2.400 | Parts |
| Plummer | Robert | 494 | Parts |
| Radal | Jean-Pierre | 800 | Parts |
| Renault | Jean-Pierre | 1.600 | Parts |
| Rennison | Grant | 655 | Parts |
| Robinson | Derek | 2.096 | Parts |
| Roodsari | Sarang | 601 | Parts |
| Schatten | Monika | 400 | Parts |
| Soudier | Jérôme | 400 | Parts |
| Weber | Friedrich | 839 | Parts |
| Ziarovski | Emile | 800 | Parts |
| Total | | 567.671 | Parts |

Le capital de la Société est susceptible d'augmentation par versements successifs des associés ou l'admission d'associés nouveaux, et de diminution par la reprise totale ou partielle des apports effectués.

Le gérant constatera les réductions de capital qui résultent du rachat des parts suite au départ d'un ou plusieurs associés dans les conditions stipulées aux articles 7 et 8 des présents statuts et procédera et publiera les modifications statutaires résultant de ces opérations. Toute modification du capital qui ne résultera pas de l'application des dispositions statutaires relève de la compétence de l'assemblée générale des associés qui statuera à la majorité prévue à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Toute réduction de capital corrélative à un rachat de parts ou à une liquidation partielle à l'occasion du retrait d'un ou plusieurs associés dans les conditions stipulées à l'article 8 des présents Statuts, deviendra effective au fur et à mesure des remboursements effectués à l'associé ou aux associés concernés par le retrait.

La réduction de capital sera échelonnée selon les possibilités de réalisation de leur participation ou, selon le cas, retardée. En effet, dans la mesure où la Société ne peut pas céder un nombre suffisant de valeurs mobilières émises par MHL permettant le remboursement de l'associé ou des associés concernés par le retrait, elle doit surseoir à la réduction ou procéder à une réduction partielle de la participation de l'associé. Celui-ci reste associé jusqu'à ce que la Société ait pu procéder à une nouvelle cession de valeurs mobilières émises par MHL permettant le remboursement de l'associé ou des associés concernés par le retrait et à une réduction de capital et lui permettre ainsi d'acquiescer intégralement sa participation. La présente disposition s'applique aux héritiers et conjoint d'un associé.

Toute plus-value de cession réalisée à l'occasion de cessions de valeurs mobilières émises par MHL corrélative à une réduction de capital par la Société effectuée dans le cadre du présent article est obligatoirement attribuée intégralement à l'associé ou aux associés bénéficiaires de ladite réduction de capital en complément du prix de rachat des parts. Les autres associés sont à l'occasion de cette réduction exclus de toute distribution et n'ont aucun droit sur les plus-values ainsi réalisées par la Société.

Art. 8. Toute cession de parts, même par adjudication en vertu d'une ordonnance de justice, toute mise en gage, tout démembrement de propriété, toute mutation entre vifs et par décès au profit notamment d'héritiers donataires et légataires autres que le conjoint survivant et les héritiers en ligne directe, qu'elles soient réalisées au profit de tiers ou d'associés, requiert l'approbation de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité prévue à l'article 15 des présents statuts. En cas de refus d'approbation par l'assemblée générale et sauf si l'associé renonce au transfert, la Société est tenue de racheter pour un montant égal à leur valeur les parts sociales sujettes à cession dans les conditions de l'article 7 des présents statuts. Il est entendu que la valeur des parts sociales de la Société sera déterminée par référence stricte à la valeur des valeurs mobilières émises par MHL. Dans l'hypothèse d'un désaccord entre associés ou entre un associé et la Société relativement à la détermination de la valeur des parts sociales de la Société, celle-ci sera déterminée par un expert désigné par les parties qui statuera contradictoirement et en dernier ressort, conformément aux dispositions de l'article 1843-4 du code civil français.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant qui sera nommé par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple prévue à l'article 15 des présents statuts. Le gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple prévue à l'article 15 des présents statuts.

Art. 11. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la Société et peut l'engager en toutes circonstances par sa signature individuelle. Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale des associés.

Il disposera notamment, en dehors des pouvoirs qui lui sont conférés par ailleurs dans les présents statuts, des pouvoirs suivants:

- décider et procéder à des réductions de capital dans les limites fixées aux articles 6 et 7 des présents statuts;
- procéder à l'acquisition de titres et notamment de valeurs mobilières émises par MHL;
- procéder au remboursement des prêts contractés par la Société;
- vendre des actifs de la Société;
- arrêter les comptes de la Société et les soumettre à l'approbation des associés;
- traiter avec les autres actionnaires de MHL toute question qui pourrait porter atteinte aux intérêts de la Société et de ses associés.

Chaque associé dispose de la faculté d'accorder pouvoir au gérant de la Société, agissant seul et avec pleine faculté de substitution, pour le représenter et voter à toute assemblée générale des associés de la Société ayant à l'ordre du jour l'approbation de la cession, ou de la souscription de parts sociales suite à une augmentation de capital, quel que soit le nombre de parts sociales ainsi transférées ou souscrites, à, et/ou par, soit un associé existant, soit un non-associé, pour autant que ce dernier exerce au moment de la cession ou de la souscription une activité professionnelle au sein du groupe Materis.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence à la date de signature des présents statuts et se termine le 31 décembre 2003. Le gérant est chargé d'arrêter les comptes de la Société et d'établir chaque année un bilan et un compte de pertes et profits. Le bilan annuel est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Le gérant peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Art. 14. Les pertes sont supportées par les associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 15. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation du gérant. Le gérant est tenu de convoquer une assemblée sur demande d'un ou de plusieurs associés. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Tous les associés ont le droit de se faire représenter par un autre associé ou par un tiers lors des assemblées.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont, sous réserve des dispositions figurant dans les présents statuts, prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

Toutefois, les modifications des statuts doivent être approuvées en assemblée générale par les associés détenant les deux tiers des parts.

Art. 16. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, à moins que l'assemblée n'en décide autrement. Si la liquidation fait apparaître un boni de liquidation, ce boni sera partagé entre les associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 17. Toute contestation pouvant survenir en cours de vie sociale ou pendant la liquidation, soit entre les associés, le gérant, le liquidateur et/ou la Société, soit entre les associés eux-mêmes, au sujet des affaires sociales ou relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires seront soumises à la compétence des tribunaux luxembourgeois.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

En date du 17 octobre 2005.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04236. – Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100129.2//424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

EUROPA TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 33.985.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature

Administrateur

(098639.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

ALPHACOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 36.346.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature

Administrateur

(098641.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

GAMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 68.366.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature

Administrateur

(098643.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

FINTEXINT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 50.100.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mme Rosa Lopes, employée privée demeurant à Frisange, Luxembourg, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2006.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098694.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

TELE2 SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 72.203.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 18 octobre 2005 a réélu les administrateurs M. Lars-Johan Jarnheimer, demeurant Elfviksvägen 40, S-181 47 Lidingö, Suède, M. Francesco D'Angelo, demeurant 3, rue Lamartine, L-1914 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et M. Per Borgklint, demeurant Keizergracht 389 II, 1016 EJ Amsterdam, Pays-Bas pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

L'assemblée a également réélu les commissaires aux comptes M. Christophe Lambot, demeurant 9A, rue Pépin le Bref, L-1265 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Mme Nadia Dziwinsky, demeurant 18, rue Waltzing L-8478 Eischen, Grand-Duché de Luxembourg pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELE2 SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098678.3/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

TELE2 SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 72.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01931, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098677.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

TELE2 EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 56.944.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 19 octobre 2005 a réélu les administrateurs M. Lars-Johan Jarnheimer, demeurant Elfviksvägen 40, S-181 47 Lidingö, Suède, M. Francesco D'Angelo, demeurant 3, rue Lamartine, L-1914 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et M. Per Borgklint, demeurant Keizergracht 389 II, 1016 EJ Amsterdam, Pays-Bas pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

L'assemblée générale a également réélu le commissaire aux comptes DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELE2 EUROPE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098680.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

TELE2 EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 56.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01938, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098679.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SEMAGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.706.

L'an deux mille cinq, le trois novembre.
Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEMAGEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 28.706, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 août 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 298 du 11 novembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire en date du 8 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1799 du 19 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, né à Luxembourg le 2 décembre 1946, demeurant à L-2311 Luxembourg, 133, avenue Pasteur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cambron, S. Ortwerth, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 9 novembre 2004, vol. 406, fol. 77, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 novembre 2005.

M. Lecuit.

(100507.3/243/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

L.S.H. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.734.

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L.S.H. S.A. avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 977 du 26 juin 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1182 du 7 août 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 86.734.

L'assemblée est présidée par Madame Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Annabelle Giovanardi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 1.469.000,- pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 531.000,-, représenté par 53.100 actions, à un nouveau montant de EUR 2.000.000,- par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible à due concurrence et ce par création de 146.900 actions nouvelles.

2. Souscription et libération des 146.900 (cent quarante-six mille neuf cents) nouvelles actions ainsi créées par un actionnaire par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de EUR 1.469.000,-.

3. Modification subséquente de l'article trois des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.469.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente et un mille euros (EUR 531.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), par la création et l'émission de cent quarante-six mille neuf cents (146.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu l'actionnaire majoritaire, à savoir:

LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Madame Isabelle Bressan, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 octobre 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les cent quarante-six mille neuf cents (146.900) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et les libérer par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible au montant de un million quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.469.000,-).

La réalité de cet apport a été prouvé au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur indépendant, à savoir Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant à Luxembourg, en date du 12 octobre 2005, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur nominale de l'augmentation de capital de 1.469.000,- euros et au nombre et à la valeur nominale des 146.900 parts sociales à émettre en contrepartie.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de dix-sept mille euros (EUR 17.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Collarin, A. Giovanardi, I. Bressan, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 10, case 11. – Reçu 14.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

E. Schlessler.

(099982.3/227/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

L.S.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 86.734.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

E. Schlessler.

(099984.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

SPEEDCRAFT CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.338.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098665.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

SPEEDCRAFT CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.338.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098667.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

SPEEDCRAFT CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.338.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098668.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

**ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ORGANISATEURS D'UNE ARRIVEE ET D'UN DEPART
D'UNE ETAPE DU TOUR DE FRANCE EN 2006, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg F 1.293.

—
STATUTS

Chapitre 1^{er}. - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les membres ci-après désignés une association sans but lucratif conformément aux lois relatives, ainsi que moyennant les présents statuts:

Monsieur Jeannot Krecke, Ministre des Sports, demeurant au 92, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
Madame Lydia Mutsch, Députée-maire de la Ville d'Esch-Alzette, demeurant au 54, rue du Bourgrund, L-4039 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Henri Hinterscheid, Echevin, délégué aux Sports, demeurant au 23, rue Dr.Emile Colling, L-4069 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Félix Braz, échevin, demeurant au 94, rue J.P. Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Jean Regenwetter, Président de la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois, demeurant au 55, rue de Pontpierre, L-3940 Mondercange,

Monsieur Everard Wohlfarth, Président de la Commission des Sports de la Ville d'Esch-sur-Alzette, demeurant au 52, rue du Brill, L-4042 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Jean Tonnar, Président de l'association ESCHER KULTURFESTIVAL, A.s.b.l., demeurant au 12, rue de la Tuilerie, L-4336 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Lucien Beraldin, Président de l'association ESCHER SPORT- an SPILLFEST, A.s.b.l., demeurant au 9, Place Manternach, L-4232 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Francis Maroldt, Président de l'association Vélo-Union Esch, demeurant au 39, rue Mathias Koener, L-4174 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Jacques Heinen, Président du City Tourist Office de la Ville d'Esch-sur-Alzette, demeurant au 41, rue Arthur Useldinger, L-4351 Esch-sur-Alzette,

Monsieur François Adam, Industriel, demeurant au 310, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,
tous de nationalité luxembourgeoise.

Art. 2. L'association est dénommée ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ORGANISATEURS D'UNE ARRIVEE ET D'UN DEPART D'UNE ETAPE DU TOUR DE FRANCE 2006, A.s.b.l., association sans but lucratif.

Art. 3. L'association a pour objet de planifier et de veiller à la mise en oeuvre de tous les moyens et de toutes les mesures propres à assurer le déroulement de la manifestation spécifiée à l'article 2, ainsi que de recueillir les fonds nécessaires à son organisation et à sa réalisation.

Art. 4. Son siège social est établi à l'Hôtel de Ville à Esch-sur-Alzette. Sa durée est limitée à l'accomplissement des opérations nécessaires à la réalisation de son objet. Elle entre en liquidation lors d'une assemblée générale extraordinaire à tenir après la clôture du bilan définitif.

Chapitre 2. - Membres associés et membres adhérents

Art. 5. Sont membres associés les comparants au présent acte mentionnés à l'article 1^{er}.

Le nombre des associés est illimité, mais ne peut être inférieur à trois. Les associés paient une cotisation unique à déterminer par le conseil d'administration. Toutefois, le conseil d'administration peut exonérer les membres de payer la cotisation.

Le conseil d'administration statue souverainement sur leur admission.

L'exclusion d'un membre associé se fait, soit après démission expresse à adresser au conseil d'administration, soit de plein droit pour des actes portant un préjudice grave à l'association.

Chapitre 3. - Fonctionnement

Art. 6. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de dix membres effectifs.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit en son sein un président et un vice-président. Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président et, en son absence par le vice-président. Le conseil d'administration désigne un secrétaire, un trésorier et six membres. Il peut s'adjoindre d'autres collaborateurs en cas de besoin.

Les pouvoirs et charges du secrétaire, du trésorier, des membres et des autres collaborateurs sont déterminés par le conseil d'administration. Il est loisible au conseil d'administration de créer des commissions spéciales, dont il fixe les compétences.

Art. 8. Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président et en cas d'empêchement par le vice-président.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs étendus pour agir au nom de l'association et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans ses attributions.

Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs:

- faire tous les actes en vue de la réalisation de l'objet de l'association ainsi que défini à l'article 3; représenter l'association vis-à-vis des tiers.

Art. 10. Les dépenses sont ordonnancées valablement par la signature conjointe du président ou du vice-président et du trésorier.

Art. 11. Pour être valables, les décisions du conseil d'administration exigent la présence de la moitié au moins des membres effectifs.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents. En cas de parité des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 12. L'association est valablement engagée à l'égard des tiers par deux signatures dont obligatoirement celle du président ou du vice-président du conseil d'administration.

Art. 13. Les fonds nécessaires à la réalisation de l'objet social sont constitués e.a. par des apports, notamment sous forme de dons et legs d'autres personnes morales ou physiques, par les revenus de la publicité, ainsi que par des contributions de la Ville d'Esch-sur-Alzette et de l'Etat.

Art. 14. Le patrimoine de l'association répond seulement des engagements contractés en son nom, sans qu'aucun de ses membres ne puisse être rendu personnellement responsable.

Art. 15. Chaque année, au courant du premier semestre, tous les membres sont convoqués en assemblée générale par le conseil d'administration.

Les réviseurs de caisse, dont l'un est proposé par la Ville d'Esch-sur-Alzette, l'autre par l'association, sont chargés de vérifier d'une manière permanente toutes les pièces financières concernant l'association, de présenter des rapports sur les principaux événements intéressant la vie sociale, de contrôler les comptes dressés par le trésorier, et de vérifier que les documents sociaux reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Chapitre 4. - Exercice social, Dissolution, Liquidation

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice comprendra le temps à courir depuis la fin de l'assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle a été présenté le but définitif relatif à l'organisation d'une arrivée et d'un départ d'une étape du Tour de France 2006, jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 17. L'association est dissoute par une assemblée générale extraordinaire à convoquer après la clôture du bilan définitif.

Art. 18. Le patrimoine de l'Association sera affecté à l'amortissement des engagements financiers pris par la Ville.

Chapitre 5. - Modification des statuts

Art. 19. La modification des présents statuts se fait d'après les dispositions afférentes de la loi organique du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 - Texte coordonné du 4 mars 1994, ainsi que la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique et de certaines autres dispositions législatives.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2005.

Suivent les signatures:

J. Krecke / L. Mutsch / J. Regenwetter / H. Hinterscheid / E. Wohlfarth /

J. Tonnar / L. Beraldin / J. Heinen / F. Adam / F. Maroldt / F. Braz

Suite à l'assemblée générale constitutive de ce jour, les membres présents ont voté le conseil d'administration de l'ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ORGANISATEURS D'UNE ARRIVEE ET D'UN DEPART DU TOUR DE FRANCE 2006, qui se compose comme suit:

Monsieur Henri Hinterscheid, échevin, délégué aux Sports, demeurant au 23, rue Dr. Emile Colling, L-4069 Esch-sur-Alzette.

Monsieur Jean Tonnar, président de l'association ESCHER KULTURFESTIVAL, A.s.b.l., demeurant au 12, rue de la Tuilerie, L-4336 Esch-sur-Alzette.

M. John Schlentz, fonctionnaire communal, demeurant au 81, rue Michel Rodange, L-4482 Soleuvre.

M. Yves Kemp, conseiller de direction auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, demeurant au 33, Domaine Op Hals, L-3376 Leudelage.

Monsieur Félix Braz, échevin de la Ville d'Esch-sur-Alzette, demeurant au 94, rue J.P. Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette.

M. Lucien Malano, fonctionnaire communal, demeurant au 106, rue Bourgrund, L-4039 Esch-Alzette.

Monsieur Francis Maroldt, Président de l'association Vélo-Union Esch, demeurant au 39, rue Mathias Koener, L-4174 Esch-sur-Alzette.

Monsieur Jean Regenwetter, Président de la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois, demeurant au 55, rue de Pontpierre, L-3940 Mondercange,

Monsieur Robert Schuler, fonctionnaire d'Etat, demeurant au 15, rue de la Vallée, L-8046 Strassen.

Monsieur Everard Wohlfarth, président de la Commission des Sports de la Ville d'Esch-sur-Alzette, demeurant au 52, rue du Brill, L-4042 Esch-sur-Alzette.

Le conseil d'administration a de suite procédé aux nominations pour les postes suivants, à savoir:

Président: M. Henri Hinterscheid,

Vice-président: M. Jean Tonnar,

Trésorier: M. Yves Kemp,
Secrétaire: M. John Schlentz,
Membres: M. Félix Braz, M. Lucien Malano, M. François Maroldt, M. Jean Regenwetter, M. Robert Schuler,
M. Everard Wohlfarth.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2005.

J. Schlentz / H. Hinterscheid

Secrétaire / Président

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05309. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100367.3/000/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

VANTAGE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.974.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

A. van Vemde, C. Capaul, Y. de Vos.

(098647.3/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

PI-TE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 102.753.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

PI-TE S.A.

Signatures

(098650.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

BS3 GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 89.726.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

BS3 GROUP S.A.

Signatures

(098654.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

FLOORFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 70.203.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mlle Simone Even, employée privée demeurant à Ell, Luxembourg, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2008.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098695.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

HONEYMOON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 85.453.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente et un octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Bribosia, retraité, demeurant au 111, rue de l'Escalette, B-7500 Tournai, Belgique, ici représenté par Madame Annie Lyon, employée privée, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 octobre 2005.

Laquelle procuration après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme HONEYMOON HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 85.453, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 646 du 25 avril 2002.

- Le capital social est actuellement fixé à deux millions sept cent cinquante mille euros (EUR 2.750.000,-), représenté par cent dix mille (110.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement sous-crites et intégralement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire du comparant a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numéros 1 et 2 lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société HONEYMOON HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Lyon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 9, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(100188.3/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

FLOORINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 35.035.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mlle Simone Even, employée privée demeurant à Ell, Luxembourg, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2008.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098696.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SASFIN INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 93.747.

Les comptes annuels au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03417, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098655.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

SIRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 80.008.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

SIRIA S.A.

Signatures

(098656.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

RESOLUTION HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 111.811.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RESOLUTION HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, a limited company existing under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE49WG.

Hereby represented by Lieve Breugelmans, private employee, residing in Luxembourg, By virtue of a proxy established on October 11, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 15 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RESOLUTION HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the single shareholder or a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' general meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is administered by a Board of Managers comprising at least three members, which must be divided into two classes respectively denominated «Class A Manager» and «Class B Manager». The Managers of both classes, shareholders or not, are appointed by the single shareholder or by the general shareholder's meeting. They are revocable at any time.

Art. 13. The Board of Managers possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the single shareholder or the general meeting of the shareholders in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Managers is authorized to proceed to the payment of advance dividends within the limits fixed by law.

The Board of Managers may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Managers, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts and appointments binding the Company must be signed jointly by at least one Class A Manager and one Class B Manager, or by an officer duly appointed by the Board of Managers.

A Manager can give a proxy to one or more other Managers of the same class to represent him at a Board meeting.

The Board of Managers may validly deliberate and take resolutions if the majority of the members of each class are present or validly represented. The Board of Managers is authorized, without meeting, in agreement with all its members, to take unanimous decisions in writing, signed separately by each of the Managers.

Resolutions in writing approved and signed by each Manager shall have the same effect as resolutions passed at the Managers' meetings.

Any and all Managers may participate in any meeting of the board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting under the provisions of the Articles and of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

All one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by RESOLUTION HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2005.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
2. The Company will be administered by three managers for an indefinite period:

Class A manager:

- Mr Jacques Barbier, with professional address at 11, avenue de Woluwé-Saint-Lambert, B-1200 Brussels, Belgium.

Class B managers:

- Mr Michel van Krimpen, with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Herman Boersen, with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RESOLUTION HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, une «limited company» existant sous la loi de Jersey, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE49WG.

Ici représentée par Lieve Breugelmans, employée privée, demeurant à Luxembourg.

En vertu d'une procuration sous seing privé établie le 11 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination RESOLUTION HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres impérativement répartis en deux classes respectivement «gérants de classe A» et «gérants de classe B». Les gérants des deux classes, qu'ils soient associés ou non, sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 13. Le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut procéder à la distribution de dividendes intérimaires dans les limites fixées par les dispositions légales en vigueur.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un de ces membres ou à un ou plusieurs agents ad hoc, associés ou non. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Tout acte engageant la société doit revêtir la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou de toute autre personne dûment appointée et autorisée par le conseil de gérance.

Un gérant peut donner pouvoir à un autre gérant de la même classe pour le représenter aux réunions du conseil de gérance.

Les délibérations et résolutions du conseil de gérance ne sont valables et ne produisent d'effet que si la majorité des gérants de chaque classe est présente ou valablement représentée. Le conseil de gérance est autorisé, sous réserve de l'accord unanime de tous ses membres, à prendre toute décision, sans avoir à se réunir, si cette décision est matérialisée par un écrit, approuvée et signée, même séparément, par tous les gérants.

Une telle décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés par la Loi et les Statuts.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

L'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales a été souscrite par RESOLUTION HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, mentionnée ci-dessus.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Résolutions

Et aussitôt LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
2. La Société est administrée par trois gérants pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- Monsieur Jacques Barbier, dont l'adresse professionnelle est sise 11, avenue de Woluwé-Saint-Lambert, B-1200 Bruxelles, Belgique.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Michel van Krimpen, dont l'adresse professionnelle est sise 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Herman Boersen, dont l'adresse professionnelle est sise 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Breugelmans, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 octobre 2005, vol. 433, fol. 51, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(100376.3/242/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

LAMAGNA II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 93.062.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(098658.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

MIANEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 23.341.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(098659.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

STERIANO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.813.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098705.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

GIORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 85.147.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le domiciliataire

Signature

(098657.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

L&S SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9425 Vianden, 40, rue du Sanatorium.
R. C. Luxembourg B 95.199.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(098661.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

L&S SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9425 Vianden, 40, rue du Sanatorium.
R. C. Luxembourg B 95.199.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(098663.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

INDUSTRIALE TRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.449.

Statuts coordonnés en date du 14 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(098666.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

IMPEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.
R. C. Luxembourg B 75.919.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2005, réf. DSO-BK00075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 15 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(098697.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

WOOD & SHAVINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 111.747.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée EAST-WEST TRADING COMPANY, GmbH, ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20;

2.- La société anonyme LUCKY-INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Paul Müller, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de WOOD & SHAVINGS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Diekirch. Il pourra être transféré en tout autre endroit de ladite commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de faire, pour elle-même ou pour compte de tiers, toutes opérations dérivant de l'industrie du bois, telles que notamment: l'acquisition, la transformation, la vente ainsi que toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'association, de souscription, de participation financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises, existantes ou à créer, ayant un objet analogue ou connexe au sien ou de nature à favoriser ou faciliter la réalisation de son objet social, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et services.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Toute cession d'actions à un tiers est soumise à l'accord majoritaire des actionnaires représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La cession entre associés se fera prioritairement aux prorata des actions existantes. Le respect du prorata de la répartition des actions est garanti aux actionnaires en cas d'augmentation de capital.

Toute augmentation de capital doit être décidée à la majorité des trois quarts (3/4) des actionnaires.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs ainsi que la représentation de la société en toutes circonstances à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La décision du Conseil de déléguer ses pouvoirs ou la représentation de la société est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 11. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature individuelle du représentant de la société, désigné suivant l'article 10 des présents statuts, ou par la signature conjointe de tous les administrateurs et du représentant de la société dûment nommé.

Art. 12. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, conformément aux conditions prévues par l'article 72-2 de la Loi coordonnée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 14. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'avril à seize heures au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 17. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1.- La société à responsabilité limitée EAST-WEST TRADING COMPANY, GmbH, prédésignée, cinq cents actions | 500 |
| 2.- La société anonyme LUCKY-INVEST S.A.H., prédésignée, cinq cents actions | 500 |
| Total: mille actions | 1.000 |

Toutes les actions ont été libérées entièrement en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) L'assemblée fixe le siège social de la société à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

2) L'assemblée règle comme suit l'administration de la société:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, GmbH, ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.641;

- La société anonyme LUCKY-INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, R.C.S. Luxembourg section B numéro 93.495;

- Monsieur Paul Müller, employé privé, né à Saint-Vith (Belgique), le 3 novembre 1956, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

Le conseil d'administration est autorisé à nommer directeur de la société Monsieur Frédéric Delhez, directeur, né à Verviers (Belgique), le 2 novembre 1968, demeurant à B-4820 Dison, rue de Mont 201 (Belgique), avec pouvoir de signature individuelle.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, Madame Katrin Hansen, expert comptable, née à Saint-Vith (Belgique), le 15 avril 1978, demeurant à B-4780 Sankt Vith, Rodter Strasse 38 (Belgique).

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Frédéric Delhez, préqualifié, aux fonctions de délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2005, vol. 534, fol. 37, case 2. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2005.

J. Seckler.

(099747.3/231/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

SAMOFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.093.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(098744.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SAMOFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.093.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(098746.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

THL GCO INVESTMENTS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 111.761.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company with limited liability under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 400547,

represented by Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 21, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name THL GCO INVESTMENTS I, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, QUEBEC NOMINEES LIMITED, previously named and represented as stated above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Patrice Gallasin, company manager, born on December 9, 1970, in Villers-Semeuse, France, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Bart Zech, company manager, born on September 5, 1969, in Putten, The Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinquième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, sous numéro 400547,

représentée par Cécile Henlé, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination THL GCO INVESTMENTS I, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition

et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et

de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de n'importe quel gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, QUEBEC NOMINEES LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et avoir libéré entièrement les cinq cents (500) parts sociales par un versement en espèces, si bien que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Patrice Gallasin, company manager, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Monsieur Bart Zech, company manager, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et
2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Henlé, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 novembre 2005, vol. 433, fol. 70, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(099835.3/242/412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

WHITTAKER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 90.080.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 10 octobre 2005:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2005:

- Monsieur Patrick Weinacht, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,
- Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,
- Monsieur Said Bouyahbar, administrateur, demeurant au 30 000 Fès (Maroc) 413, avenue Hassan Benjelloun, Hay Adariissa.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur les comptes 2005:

- LUXREVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098750.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

KLC HOLDINGS II S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 112.079.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of November.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch.

There appeared:

- 1) KLC REAL ESTATE HOLDINGS INC., with registered office at 80, Broad Street, Monrovia, Libéria, here represented by Mr Pierre Mestdagh, employee, residing professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated November 11, 2005.
- 2) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société anonyme, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 65.906, here represented by Mr Pierre Mestdagh, prenamed, by virtue of a proxy dated November 24, 2005.

Said proxies initialled 'ne varietur' by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title 1. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be KLC HOLDINGS II S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at USD 37,000.- (thirty-seven thousand U.S. Dollars) represented by 370 (three hundred and seventy) shares of USD 100.- (one hundred U.S. Dollars) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2. Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting.

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3. General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on first Monday of March at 13.00 in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4. Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on January 1st and end on December 31st of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5. General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1. The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on December 31st, two thousand five.

2. The first annual general meeting will be held in two thousand six.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 1. KLC REAL ESTATE HOLDINGS INC., three hundred and sixty-nine shares | 369 shares |
| 2. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., one share. | <u>1 share</u> |
| Total: three hundred and seventy shares | 370 shares |

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of USD 37,000.- (thirty-seven thousand U.S. Dollars) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately Euro 2,200.-.

For the purpose of registration the capital is estimated at EUR 31,711.62.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at 4 and that of the auditors at 1.

3) Are appointed as directors:

- Mrs Stavriani (Loula) Kertsikoff, born on March 2nd, 1937 in Piraeus (Greece), resident at Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus;

- Mr Constantine Kertsikoff, born on July 31st, 1967 in Piraeus (Greece), resident at Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus;

- Mr Irina Kertsikoff, born on October 13th, 1972 in Piraeus (Greece), resident at Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus;

- Mr Vassilis Kertsikoff, born on March 7th, 1966 in Piraeus (Greece), resident at Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus.

4) Is appointed as statutory auditor, FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, with registered office 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 42.230).

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) KLC REAL ESTATE HOLDINGS INC., ayant son siège social au 80, Broad Street, Monrovia, Libéria, ici représentée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 novembre 2005.

2) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 65.906),

ici représentée par Monsieur Pierre Mestdagh, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 novembre 2005.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est: KLC HOLDINGS II S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à USD 37.000,- (trente-sept mille U.S. dollars) représenté par 370 (trois cent soixante-dix) actions de USD 100,- (cent U.S. dollars) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois de mars à 13 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1. KLC REAL ESTATE HOLDINGS INC., trois cent soixante-neuf actions | 369 actions |
| 2. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une action. | 1 action |
| Total: trois cent soixante-dix actions | 370 actions |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de USD 37.000,- (trente-sept mille U.S. dollars) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.200,-.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est estimé à EUR 31.711,62.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

- Madame Stavriani (Loula) Kertsikoff, née le 2 mars 1937 à Piraeus (Greece), demeurant Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus;

- Monsieur Constantine Kertsikoff, né le 31 juillet 1967 à Piraeus (Greece), demeurant à Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus;

- Madame Irina Kertsikoff, née le 13 octobre 1972 à Piraeus (Greece), demeurant à Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus;

- Monsieur Vassilis Kertsikoff, né le 7 mars 1966 à Piraeus (Greece), demeurant à Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus.

4. Est nommé commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 42.230).

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2011.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mestdagh, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 novembre 2005, vol. 434, fol. 12, case 5. – Reçu 317,12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(103736.3/242/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

EVERYDAY PROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 69.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01960, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098682.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

DENON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer.

R. C. Luxembourg B 104.112.

Convention de cession de parts

L'an deux mille cinq, le 3 octobre.

Ont comparu:

1. Monsieur Manuel Gutierrez-Ruiz, expert-comptable, né à Verviers, le 11 juillet 1963, domicilié Voies des Fosses 89^e au 4608 Feneur,2. Madame Marie-Christine Breesch, Juriste, née à Rocourt le 11 mai 1964, domiciliée Voies des Fosses 89^e au 4608 Feneur,

3. Monsieur Tony Willé, audioprothésiste, né à Montegnée, le 24 septembre 1973, domicilié rue des Fabriques 19/02 au 4300 Waremme,

lesquels comparants ont préalablement exposé ce qui suit:

La comparante sub 2, Madame Marie-Christine Breesch ci-après dénommée «le vendeur» ou «le cédant» a déclaré vendre 1 action dont elle dispose dans le capit de la société à Monsieur Tony Willé dénommé ci-après «l'acquéreur» ou «le cessionnaire».

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 24,80 EUR (vingt-quatre euros et quatre-vingt cents) payable en liquide ce jour.

Les parts de la société sont donc dorénavant réparties de la manière suivante:

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| - Manuel Gutierrez-Ruiz | 250 parts sociales |
| - Marie-Christine Breesch | 249 parts sociales |
| - Tony Willé | 1 part sociale |

Total: 500 parts sociales

Fait à Ettelbruck, le 3 octobre 2005.

M. Gutierrez-Ruiz / M.-Ch. Breesch / T. Willé.

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2005, réf. DSO-BK00126. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903537.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

BARRIQUE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 19.708.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mme Dominique Maron, employée privée demeurant à Martilly, Belgique, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2006.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098698.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

H.M. HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 100.649.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mme Véronique Kayser, employée privée demeurant à Arlon, Belgique, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2009.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098700.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

18617

IMBEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.
R. C. Luxembourg B 61.565.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2005, réf. DSO-BK00074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 15 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(098699.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

PEDUS-LAVADOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 17.505.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 22 septembre 2005 que:

- Le réviseur d'entreprise nommé pour la révision des comptes au 31 décembre 2005 est la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(098701.3/273/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

I.C.E., LUX INTERNATIONAL CLEANING ENTERPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 9.411.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 22 septembre 2005 que:

- Le réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005 est la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098702.3/273/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

PEDUS SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 16.281.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 22 septembre 2005 que:

- Le réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005 est la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Gérant

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098703.3/273/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

18618

PEDUS SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 74.113.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 22 septembre 2005 que:

- Le commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005 est la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098704.3/273/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

EMERAUDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.574.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMERAUDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

(098707.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

CARNATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.578.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARNATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

(098708.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

JALOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.601.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 juin 2005

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs John Seil, Claude Schmitz et Thierry Fleming pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JALOR FINANCE S.A., Société Anonyme
J. Seil / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098712.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

JALOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.601.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JALOR FINANCE S.A., Société Anonyme

J. Seil / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(098709.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

AYMROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.216.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AYMROD S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(098710.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

A LA BOUQUINERIE DU CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 40, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 89.916.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 novembre 2005.

Signature.

(098711.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

BB, C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 92.562.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(098714.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

NETWORLD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.935.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Pour le Conseil d'Administration

G. Bravi / F. Dollfus

Administrateur / Administrateur

(098725.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

STILI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 93.470.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

(098717.3/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

LUX-OMNIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 80.698.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que, Monsieur Manuel Lentz, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098718.3/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

LUX-EVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 82.451.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que, Monsieur Manuel Lentz, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098720.3/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

AMESMO CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 109.018.

Extrait des résolutions du Gérant Unique de la société en date du 11 octobre 2005

Le Gérant unique de AMESMO CORPORATION, S.à r.l. a enregistré le transfert des parts sociales comme suit:
- 125 parts sociales transférées par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. à LEAFVALE PROPERTIES LIMITED, ayant son siège social au 30 City Road, Ground Floor, EC1Y 2AB, London, d'une valeur de EUR 100,- chacune. De sorte que l'associé unique de AMESMO CORPORATION, S.à r.l. est à ce jour LEAFVALE PROPERTIES LIMITED.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098789.3/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

EVERYDAY MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 78.227.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 18 octobre 2005 a réélu les administrateurs M. Lars-Johan Jarnheimer, demeurant Elfviksvägen 40, S-181 47 Lidingö, Suède, M. Francesco D'Angelo, demeurant 3, rue Lamartine, L-1914 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et M. Per Borgklint, demeurant Keizergracht 389 II, 1016 EJ Amsterdam, Pays-Bas pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

L'assemblée a également réélu les commissaires aux comptes M. Christophe Lambot, demeurant 9A, rue Pépin le Bref, L-1265 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Mme Nadia Dziwinsky, demeurant 18, rue Waltzing, L-8478 Eischen, Grand-Duché de Luxembourg pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *EVERYDAY MEDIA S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098719.3/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

EVERYDAY MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 78.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01953, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098715.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

WM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 92.402.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

C. Geiben / M. Hengel

Administrateur / Administrateur

(098726.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SGAM AI MSA SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.392.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 11 juillet 2005

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de juillet 2006, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Philippe Brosse, Arié Assayag et Benoît Ruadel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(098946.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

CRESSET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.555.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(098733.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

BER BANCA TOTAL RETURN, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 87.574.

Le Rapport Annuel Révisé au 30 juin 2005 et l'Affectation du Résultat de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03338 et LSO-BK03733, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

C.-I. Berge / F. Waltzing

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(098745.3/1183/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

COMPTAPARTNER,. S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8390 Nospelt, 5, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 96.713.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC, S.à r.l.

Signatures

(098748.3/4185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

D.D.L. CONSEILS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 2, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 65.502.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC, S.à r.l.

Signatures

(098749.3/4185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ATHLETIC CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 66A, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 23.497.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC, S.à r.l.

Signatures

(098751.3/4185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

CALICO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 32.251.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC, S.à r.l.

Signatures

(098752.3/4185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SWEETAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 93.443.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 janvier 2005 que:

- L'assemblée a réélu au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2004:

Monsieur Jean-Marc Rozan, demeurant à F-13090 Aix-en-Provence, Domaine La Bargemone, 8795, route d'Avignon.

- L'assemblée a nommé aux postes d'administrateurs en remplacement de Monsieur Jean-Claude Bore, Monsieur Pierre Mingat et Monsieur Alain Castieau, administrateurs démissionnaires, jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur les comptes 2004:

La société de droit français SOCIETE COMMERCIALE DES METAUX ET MINERAIS RENE AUMAS, établie et ayant son siège social à F-75008 Paris, 34, avenue de Messine.

Monsieur Yves Deschenaux, administrateur de sociétés, demeurant à L-1370 Luxembourg, 19, rue de Crécy.

- L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur les comptes 2004:

La société à responsabilité limitée LuxRévision, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098753.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

EXPANDING INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.797.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 octobre 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098901.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

VERGER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, Allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 39.325.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 3 octobre 2005:

- 1) La démission de M. Philippe Dehon en sa qualité d'administrateur est acceptée;
- 2) Ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2005:

Administrateurs:

- M. Bernard Marevoet, né à Ottignies (Belgique) le 9 juin 1962, demeurant 14, rue de la Providence, L-Lamadelaïne, Administrateur-délégué,
- M. Nunzio Rizzi, né à Verviers (Belgique), le 18 mai 1955, demeurant 8, avenue Jeanne, B-1050 Bruxelles,
- Micheline Van Den Bossche, née à Genval le 17 février 1939, demeurant 18, avenue de Nivelles, B-1300 Limai.

Commissaire aux comptes:

- EURAUDIT, S.à r.l., R.C.S. LUXEMBOURG B 42.889, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ05989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098800.3/504/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

LIFETIME IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 32.259.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC, S.à r.l.

Signatures

(098754.3/4185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

KATTO FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 36.223.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC, S.à r.l.

Signatures

(098755.3/4185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

WHITTAKER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 90.080.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(098756.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.
